

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-430

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-430

Ecole supérieure des Beaux Arts de BORDEAUX - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2024-22 en date du 2 février 2024, la Ville de Bordeaux a transféré au 1er janvier 2024, son soutien à l'école supérieure des beaux-arts, établissement public de coopération culturelle (EPCC) dont la mission principale est de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques, et cela conformément à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et de la compétence métropolitaine exercée en lieu et place des communes en matière de « 1° [...] Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ».

Or, depuis 2018, Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une convention triennale, soutient annuellement l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux (EBABX) à hauteur de 50 000 € pour le développement et la structuration des activités de recherche.

er

En raison du transfert intervenu au 1^{er} janvier 2024, la contribution annuelle à l'EPCC a été versée en 2024 par la Ville de Bordeaux et a fait l'objet d'un remboursement par la Métropole à la ville à hauteur de 3 302 000 €.

Pour cette raison, la subvention annuelle de Bordeaux Métropole n'a pu être intégrée et doit faire l'objet d'une subvention distincte cette année.

La présente délibération porte sur cette subvention annuelle.

Dès 2025, le montant de cette subvention sera intégré à la contribution de la Métropole à l'EPCC.

1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux

L'Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux (Ebabx) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques. Elle a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation aux diplômes nationaux d'art et expression plastique (grades licence et master en Art et Design) et aux diplômes délivrés par l'école,
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques,
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques,
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la

valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants,

- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Les diplômes option Art ont pour vocation de former les étudiants à la pratique artistique et/ou à la médiation artistique, de se constituer une identité propre clairement située tout en développant leur capacité d'adaptation au monde de l'art actuel. Les diplômes option Design ont pour vocation de former des designers généralistes dans les différents champs de la discipline : objet, espace, graphisme et numérique.

Les enseignements sont appuyés par deux unités de recherche :

- Unité de Recherche Édition - écritures du monde.
- Unité de Recherche MAS Média-anthropologie-situation.

Par ailleurs, l'école dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain,
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »,
- un programme de professionnalisation post-Master « le Papillon »,
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire,
- toute action de formation en direction de publics divers.

L'Ebabx en quelques chiffres :

- 250 étudiants dont 42% d'étudiants boursiers et 10% d'étudiants étrangers,
- 5 années de formation,
- 2 500 heures de cours en 1er cycle et 1 200 heures de cours en 2ème cycle,
- 40 enseignants permanents, 4 enseignants associés, 80 intervenants / artistes / universitaires invités chaque année,
- 60 conventions de partenariats nationaux, 20 conventions de partenariat internationaux, 25 écoles supérieures et universités partenaires.

Membre du Club des grandes écoles d'Aquitaine, du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « Grand Huit » et de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA), l'Ebabx constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique. Elle contribue également fortement au développement de l'art contemporain à Bordeaux dans ses liens étroits avec le Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC), le musée d'art contemporain de Bordeaux, Arc en rêve, le Centre d'architecture, le musée des arts décoratifs et du design, le Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine (Frac), et les réseaux aquitains, nationaux et internationaux.

2. Projet de développement de l'EBABX

L'Ebabx a été profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes concernant les enseignements et la recherche. Elle a ainsi engagé, depuis 2017, une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la tradition des grandes écoles de Beaux-arts et, de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « Parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « Plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « Champs de recherche »,

poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'Ebabx s'est également engagée avec l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Pavillon ».

La visée est, dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « Laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et, pour cela, des partenariats avec les universités.

Développement de la Recherche

Unités de Recherche

La recherche est articulée sur l'ensemble du cursus par des Champs de recherche qui donnent le climat général des études de l'ebabx : l'air qui fait respirer l'ensemble des études et qui définit aussi l'atmosphère particulière du territoire. Deux champs de recherche ont été ainsi reconfigurés actuellement pour l'ebabx pour les inscrire à la fois dans l'histoire de l'école, dans l'écologie /économie du territoire, et en les accordant aux options Art / Design. Les enseignants et assistants sont impliqués temporairement dans les unités de recherche selon les programmes spécifiques :

- Unité de Recherche ÉDITION-ÉCRITURES DU MONDE ; (Monstration, Exposition, Diffusion, Médiatisation, Événement, Espace Numérique, etc.)
- Unité de Recherche MAS - MÉDIA-ANTHROPOLOGIE-SITUATION. (À partir des questions de genre, de supposée race, d'aménagement duterritoire,d'usage des ressources naturelles, d'anthropocène, de relecture historique des cultureeuropéo-centrées dans une planète mondialisée).

Masters croisés

Dans le cadre de l'Unité de recherche MAS, un partenariat a été renforcé avec l'Université de Bordeaux (notamment Laboratoire PACEA: du Paléolithique à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie) et l'Université Bordeaux-Montaigne (2 Laboratoires : Philosophie du Soins et Archéologie), avec l'organisation depuis de 2021-2022 d'un programme commun proposés à trois ou quatre étudiant.es en Master II de l'Université de Bordeaux et en DNSEP de l'ebabx.

Le programme, intitulé « Pré-Figuration », questionne le rapport et l'usage de l'image dans les champs des arts, des médias et des sciences, à partir des manifestations plastiques paléolithiques. En comparant et alliant les protocoles expérimentaux hétérogènes des chercheurs et des artistes, seront abordées les questions de relevés, de visualisations et de restitutions...

Post-Master, Résidences

Depuis 2017, Le Pavillon, venu du Pavillon de Tokyo, s'est métamorphosé en une résidence de création et de recherche codirigée par Ange Leccia et Dominique Pasqualini, et portée par l'ebabx. Elle accueille 3 artistes internationaux pour une durée de 10 mois, de mars à décembre, dans un contexte étendu : de la Préhistoire à l'Astronomie, en partenariat avec les laboratoires de l'Université de Bordeaux (LAB, PACEA, SCRIME, etc.).

La résidence consiste en un hébergement sur le site de l'Observatoire de Floirac (une lande et une pinède de 18 ha, avec tous ses dômes équatoriaux) ; une bourse d'aide à la production et à la vie ; un accès à l'ensemble des moyens de production, des ateliers

techniques et d'un accompagnement des techniciens de l'ebabx et de ses partenaires ainsi qu'à l'ensemble du fonds documentaire de la bibliothèque et des archives de l'ebabx et de ses partenaires ; une intégration au réseau de chercheurs et de professionnels en Art et du Design, avec les partenaires, des mécènes commanditaires du territoire, le milieu de l'entreprise en local et à l'international.

La résidence se déroule en plusieurs temps : développement de recherches personnelles, voyage d'études et d'immersion, phases de production, formations auprès nos partenaires et restitutions et expositions dans un site majeur de la culture régionale : CAPC, FRAC-MECA, Château d'Arsac, MADD, Musée d'Aquitaine, Base sous-marine, etc.

En 2024, les quatre chantiers importants restent à poursuivre :

- déploiement des Plateformes du deuxième cycle : coordination entre les référents artistiques du suivi des projets personnels des étudiants, la préparation et le bilan des voyages et stages individuels, les séminaires de recherche et les séminaires de méthodologie collectifs;
- la reconnaissance pleine et entière d'un DNSEP option Design ;
- la mise en place de la Formation Continue, pour la formation des formateurs aux cours publics amateurs sur tout le territoire métropolitain;
- la pré-figuration d'un troisième cycle complet : un Post Master commun ebabx-Université, une résidence de création de recherche et de création, et DSRA expérimental.

3. Plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2024, Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 302 160 € dont le détail figure en annexe à la convention.

Indicateurs financiers

	Budget 2024	Budget 2023
Charges de personnel / dépenses subventionnables	84,44 % 3 632 950 € / 4 302 160 €	82,87 % 3 483 500 € / 4 203 354 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 11 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement de 50 000 € en faveur de l'EBABX,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière pour 2024 ci-annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657381, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--